

Le projet éducatif



Accueil de Loisirs



de Champnétery

PEDT



Sommaire

Projet :

- durée, porteur du projet
- pilotage et coordination

Le contexte :

- les temps périscolaires,
- les espaces consacrés,

Objectifs et moyens

Le projet éducatif

Les moments de la journée d'accueil

Les critères d'évaluation



La commune de Champnétery propose un projet éducatif territorial pour une durée de **3 années scolaires : de 2025 à 2028**.

C'est la commune qui porte le projet, représentée par son Maire, Michaël KAPSTEIN et deux élus en charge du projet et de sa mise en oeuvre : Aurélie REMENIERAS et Thibaut GRIMAND.

Ce projet éducatif concerne l'école primaire de Champnétery (maternelle et élémentaire).

Le **comité de pilotage** est constitué comme suit :

- Le Maire,
- Les élus en charge de cette thématique :
 - o Madame Aurélie REMENIERAS,
 - o Monsieur Thibaut GRIMAND,
- Deux représentants de parents d'élèves,
- La directrice de l'école,
- Les agents en charge de l'accueil de loisirs.



La commune de Champnétery souhaite revitaliser le centre bourg par des actions qui s'adressent à tous et par des aménagements visibles et accessibles au plus grand nombre. La volonté des élus est de mettre en place des services de qualité, permettant à ses quelque 550 habitants de vivre ici et ensemble. L'accueil des enfants dans un cadre sécurisé, épanouissant et sécurisant fait partie des actions prioritaires.

L'école primaire de Champnétery ne fait pas partie d'un RPI : elle est autonome et accueille cette année 48 enfants répartis en 2 classes. Un service de restauration scolaire est en place avec une cuisinière qui travaille en circuits courts, avec des producteurs locaux.

La garderie de Champnétery accueille des enfants de l'école primaire pour des temps périscolaires (matin, soir et mercredi) depuis 2001. Il est temps aujourd'hui de transformer cette garderie et de proposer un « accueil de loisirs ». Nous souhaitons offrir un véritable temps de loisirs, à la fois complémentaire des temps familiaux et scolaires et en même temps différent de par son rythme, son objet et son contenu.

Le projet éducatif :

Si la famille et l'école sont deux espaces éducatifs bien identifiés, les autres temps de l'enfant, son « temps libre », sont aussi déterminants pour son éducation.

Sans partenariat local, rien n'est possible. Il convient dès lors de développer des échanges encore plus poussés avec l'école et les enseignements dispensés aux enfants pour une meilleure complémentarité. Notre projet éducatif propose des activités de loisirs qui contribuent au développement, à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant.

Notre action éducative se base sur les 3 fondements suivants :

♣ **Vivre ensemble** : connaissance de l'autre et respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde dans la continuité des temps scolaires et des apprentissages. Il convient de travailler avec tous les acteurs ensemble pour être complémentaires et cohérents. Demander la coopération des parents quand c'est possible.

♣ **Etre acteur de son temps libre** en respectant l'autre et le cadre du centre de loisirs : apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté par une offre éducative de qualité permettant développement et épanouissement.

♣ **Etre un éco-citoyen** convaincu et convaincant ! par la mise en place d'actions de protection et d'éducation à l'environnement.

Notre action doit permettre aux enfants d'apprendre à vivre et agir au quotidien, avec les autres, aujourd'hui vers demain, en favorisant leur développement, leurs connaissances, leurs compétences et leurs habilités intellectuelles, techniques, sensorielles, physiques et sociales.

Cinq objectifs prioritaires issus des fondements du projet éducatif permettent de donner des axes pour l'action éducative en faveur des enfants :

- **Accompagner l'enfant vers son autonomie**, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement ;
- **Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen**, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres ;
- **Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle**, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus ;

- **Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie** afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.

L'enfant doit pouvoir comprendre, se situer, agir du plus local au plus global, et s'impliquer dans la vie, dans la cité. L'action éducative doit permettre à l'enfant d'accéder à une citoyenneté active : écouter les autres, se construire un avis et s'exprimer, changer son point de vue et prendre des décisions. Il s'agit pour chacun de construire son libre arbitre, dans l'idée de développer un esprit critique. Au-delà de la proposition d'activités, l'accueil de loisirs a vocation à susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants. En cela, les conditions humaines et matérielles sont créées pour qu'émergent des projets collectifs à « hauteur d'enfants », en associant les enfants eux-mêmes à la vie du centre et en renforçant la vie démocratique. L'action éducative doit permettre à l'enfant non seulement de vivre des situations mais également de réfléchir sur ses expériences, d'apprendre à penser par lui-même. La posture de l'adulte référent est donc essentielle, autant que les méthodes pédagogiques qui sont utilisées. Il doit poser un cadre éducatif pour que l'enfant puisse se l'approprier, y agir et expérimenter, chacun dans sa diversité et sa singularité. L'adulte doit se positionner dans une posture d'accompagnement de l'enfant qui apprend à décider par lui-même.

Pour grandir, chacun a besoin de l'autre, quel que soit son âge. Nous devons permettre la rencontre des personnes, enfants, jeunes, adultes et anciens de façon à se parler, se découvrir les uns et les autres, faire l'apprentissage de la différence et construire les relations indispensables « au vivre ensemble ». Nous devons créer des situations d'échanges à double sens. La rencontre doit permettre d'apprendre de l'autre dans l'exercice de relations constructives. A l'échelle du Centre de loisirs, la vie collective doit être l'occasion pour les enfants d'expérimenter les relations sociales avec des règles de vie régies par une charte de la vie

collective et construites en commun. Le respect des règles communes, c'est ce qui permet de jouer et vivre ensemble.

Le temps de loisirs participe de l'apprentissage du choix. En tant qu'adulte nous aimons choisir ce que nous voulons faire de ce temps, nous revendiquons que les enfants le puissent également, dans la mesure où ils sont accompagnés par des adultes. Il faut tout à la fois leur permettre de choisir, mais aussi leur apprendre à gérer leur temps et leurs activités. L'important n'est pas la quantité mais la diversité des domaines et des rythmes proposés. Il faut un large panel pour éveiller les enfants, leur permettre une découverte et ainsi ouvrir les possibles.

Il est essentiel de réaffirmer ce qui rapproche les êtres humains plus que ce qui les différencie, de reconnaître ces différences comme des richesses, de renforcer la connaissance de l'autre, le respect mutuel et la tolérance, de promouvoir une éducation qui permette de comprendre et d'agir sur le monde. Notre action éducative doit ainsi permettre à l'individu de se développer avec et par les autres et de s'enrichir de la dimension interculturelle et intergénérationnelle.

L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement :

Nous souhaitons que les enfants s'approprient leur environnement, s'éveillent et s'éduquent au respect de la nature ; vivent des expériences en pleine nature, découvrent leur territoire, exploitent les ressources locales (patrimoines naturels et culturels) ; agissent dans l'espace public, mènent des actions en faveur de la biodiversité, du respect de la faune et de la flore ; intègrent des comportements éco-citoyens au quotidien.

Les Partenaires

Le présent projet permettra de donner du sens aux activités proposées aux enfants. Il pourra être réajusté si besoin, en fonction des partenariats et au fil des actions menées par la Mairie, l'Ecole ou les associations locales.

L'équipe d'animation a une solide expérience et se forme tous les ans grâce aux formations dispensées par le CNFPT.

Il est important pour l'équipe de laisser l'enfant au coeur du projet, comme c'était le cas pour la garderie : respect des choix de l'enfant de participer ou non aux activités, respect des rythmes de chacun.

L'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet a donc une responsabilité d'offrir des situations à vivre qui soient éducatives et source d'épanouissement. Les premiers partenaires identifiés sont les suivants :

- L'Ecole et son équipe d'enseignantes et l'éducation nationale,
- Les élus en charge de la thématique « école, accueil et culture »,
- L'équipe municipale : agents techniques et administratif,
- Les membres d'associations locales pour la mise en place d'atelier (vannerie par exemple)
- Des habitants impliqués et volontaires (ateliers peintures, jeux de société, jardin, lectures à voix haute...),
- Des structures d'accueil du territoire par des échanges et des rencontres (le foyer rural de St Léonard par exemple).

Les différents acteurs et espaces éducatifs d'un territoire contribuent à la construction de l'identité de l'enfant, qui nécessite des relations à l'autre, aux autres et à l'environnement.

Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. L'autonomie se construit petit à petit, au rythme de chaque enfant et à chaque étape de l'enfance. Nous devons permettre à chacun d'acquérir de l'autonomie par la pratique d'activités collectives tout en respectant les rythmes de chacun. **Le groupe restreint que constitue le groupe accueilli au centre de loisirs est un espace d'échanges, un espace social où l'expérimentation est possible.** Il favorise le développement personnel de chacun dans un cadre sécurisé. Il permet aux individus de s'essayer à la prise de responsabilités et de se construire des compétences sociales.

Les espaces consacrés à l'accueil de loisirs :

L'espace consacré à l'accueil de loisirs se situe à 25 mètres des locaux scolaires et sont accessibles en toute sécurité par une placette sans circulation de véhicules.

L'espace consacré à l'accueil est un espace de 50 m². Il sert le reste de la semaine à la sieste des petits et c'est aussi la salle de motricité de la classe des petits. L'espace extérieur utilisé est celui de la cour d'école qui est accessible par la bibliothèque sans sortir du bâtiment d'accueil. C'est un espace clos et sécurisé. La cour de la bibliothèque sera accessible et la commune s'engage dans la végétalisation des espaces.

Des animations pourront avoir lieu dans l'espace bibliothèque les mercredis après-midi puisqu'il sera fermé au public de 14 heures à 17 heures.

Les repas sont apportés par les enfants le mercredi mais ils sont pris au restaurant scolaire qui peut aussi être un espace disponible les mercredis pour des activités.

C'est la semaine des 4 jours qui est en vigueur à Champnétery. L'accueil de loisirs fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h50 puis de 16h40 à 19 h et le mercredi de 7 h à 19 h.

L'offre actuelle permet une grande souplesse pour les familles qui peuvent déposer et récupérer leurs enfants selon leurs besoins.

Le public accueilli a entre 3 ans (révolus) et 12 ans. La capacité d'accueil est de 25 enfants.

Le Centre de loisirs propose un cadre d'accueil sécurisant tant du point de vue moral, affectif que physique, et accessible pour les enfants scolarisés à l'école de Champnétery.

Objectifs et moyens

Les objectifs :

- Donner du sens aux activités proposées,
- Développer l'esprit du vivre ensemble,
- Vivre le lien intergénérationnel,
- Rendre cohérente la journée d'école par des règles communes,
- Développer des parcours découverte,
- Rendre les enfants acteurs de leur territoire et en faire des citoyens

Les moyens :

- Former le personnel par les diplômes réglementaires : BAFD et BAFA, voire brevet d'état,
- Développer des partenariats pour des activités présentées par des intervenants extérieurs.

Activités proposées :

- Réalisation d'un cadeau pour les aînés (offert lors du traditionnel repas de fin d'année),
- Arts plastiques,
- Décorer son village (animation pour Pâques 2025),
- Jardinage et potager,

- Atelier cuisine et pâtisserie,
- Sport et jeux extérieurs,
- Lectures,
- Jeux de société,
- Chant...

Les différents temps d'accueil :

- 7h00 à 8h50 : Privilégier l'accueil tout en douceur le matin : il faut aider l'enfant à bien commencer sa journée, dans le calme et la bonne humeur.
- 16h40 à 19 heures : être à l'écoute de la fatigue de la fin de journée. Le temps de goûter (fourni par le centre de loisirs) permet de se détendre et d'aller vers une activité correspondant à son état.
- Le mercredi de 7h00 à 19h00 :
 - o 7h00-10h00 : accueil calme et jeux de société,
 - o 10h-12h : activités proposées par l'équipe d'animation (arts plastiques, jeux de société...)
 - o 12h-14h : repas et temps calme
 - o 14h-16h : activités proposées par l'équipe d'animation et les partenaires,
 - o 16h-19h : reprise d'activités plus calmes, départs progressifs des enfants.

L'équipe 2024-2025 :

Laurence ROUX	Contractuel CDI	Future directrice (formation débute en cours d'année)
Camille BRUYERE	Titulaire	BAFA en cours d'année
Laurence LASBRUGNAS	Contractuel	ATSEM - titulaire d'une licence en science de l'Education

- **Le mercredi** est périscolaire. Les horaires d'ouverture sont de 7h-19h, soit plus de 5 heures consécutives d'accueil : avec un PEDT, le taux d'encadrement est d'au moins un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants à partir de l'âge de 6 ans.

- **Les jours de classe**, pour l'accueil du matin et du soir soit moins de 5 heures consécutives : avec un PEDT, le taux d'encadrement est d'au moins un animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants à partir de l'âge de 6 ans.

L'évaluation

Objectifs	Critères	Questions évaluatives	Indicateur	
			Quantitatif	Qualitatif
Vivre ensemble dans la continuité des temps d'école	Continuité des actions	Les temps de transition ont-ils été travaillés par l'équipe ?		X
		Existe-t-il une réflexion partagée sur les règles et consignes données aux enfants ?		X
	Complémentarité	Travail collectif mis en place ?		X
		Chaque acteur connaît-il réellement les rôles de chacun ?		X
	Cohérence	Existe-t-il un espace d'échanges entre partenaires sur le projet d'école et le PEDT ?	X	X
		Quels sont les outils ?	X	
	Développement	L'offre d'animation permet-elle l'émergence de projets collectifs ?	X	
		L'offre d'animation intègre-t-elle des actions intergénérationnelles ?	X	X
Etre acteur de son temps libre	Offre	L'offre d'animation permet-elle aux enfants de choisir et découvrir différents champs d'activités ?	X	
		Existe-t-il des outils d'évaluation de ces offres et de leur mise en place ?	X	

	Développement	Les projets d'accueil permettent-ils une amélioration des rythmes et des besoins ?	X	X
	Epanouissement	Existe-t-il des espaces où les enfants peuvent formuler leurs attentes vis à vis des activités périscolaires	X	X
Etre un éco-citoyen convaincu et convaincant !	Coopération	La coopération des familles est-elle sollicitée ?	X	
	Actions	Les actions quotidiennes en matière de développement durable sont-elles expliquées aux enfants ?	X	
		Les animations et créations sont-elles visibles dans la cité ?	X	